

Investissement étranger—Loi

des avantages appréciables à la région, mais n'en apportent aucun au reste du pays, notamment lorsqu'il s'agit d'une nouvelle compagnie compétitive qui s'implante dans une région. Voilà un des motifs de mécontentement. Les sociétés vendues à des entreprises fixées à Toronto et à Montréal fermeront probablement leurs portes et les usines seront installées dans ces villes. On ne peut les blâmer, car c'est là un véritable problème.

Le rôle centralisateur de ce tribunal est tout à fait évident. Les ventes de sociétés situées près d'Ottawa, en Ontario et au Québec, seront considérées avec bienveillance, mais il n'en sera pas de même pour les régions périphériques du Canada, les provinces maritimes et l'Ouest. Il n'y a qu'à prendre l'exemple de l'impôt perçu sur le pétrole et du rabais du prix du blé et de l'orge pour les consommateurs canadiens que le gouvernement fédéral a prescrit récemment. On n'aurait jamais imposé pareille taxe au détriment des provinces d'Ontario et de Québec, parce qu'elles sont trop puissantes et qu'elles ont les moyens de faire valoir leur opinion à Ottawa. De toute évidence, le rôle de ce tribunal sera de détourner les investissements de l'Ouest canadien et des Maritimes.

En dernier lieu, le fait que la décision finale soit prise par le cabinet signifie que le critère de «l'avantage appréciable» sera laissé de côté et qu'en dernière analyse la décision sera purement politique et sera fonction du moment; ce n'est certes pas là un excellent fondement pour asseoir une politique de l'investissement étranger. Ne pas permettre aux provinces de donner leur opinion sur les investissements dans des secteurs qui relèvent de leur compétence, est une des grandes faiblesses de cette loi, et tant que les provinces ne pourront pas elles aussi décider de ce qui est important pour elles, ce tribunal ne saura bien fonctionner.

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais participer au débat sur la motion dont la Chambre est saisie, et, tout d'abord, j'aimerais indiquer mon intention d'appuyer cette mesure malgré toutes ces imperfections. Elle représente au moins un pas en avant dans le contrôle de la main-mise étrangère. Il est vraiment dommage qu'une loi semblable n'ait pas été adoptée il y a longtemps. Elle aurait donné de bien meilleurs résultats il y a 20 ou 30 ans, car à l'époque, il aurait été possible d'acquérir toutes les entreprises clés qui au cours des années sont passées sous la tutelle étrangère.

● (1450)

L'année dernière, le gouvernement libéral majoritaire a présenté à la Chambre un projet de loi sur l'examen des investissements étrangers. C'était une mesure imprécise et manquant de fermeté. Heureusement, elle est restée en plan au *Feuilleton* lorsque les élections ont été annoncées durant l'été de 1972. Le projet de loi actuel, le bill C-132, est beaucoup mieux. Il régleme non seulement les prises de contrôle par des étrangers, mais également des nouvelles entreprises lancées par des étrangers et l'expansion des sociétés existantes dans des secteurs non liés.

Le ministre a accepté un certain nombre de changements proposés par les membres du comité, y compris des propositions de mes collègues du NDP. La mesure en a été renforcée et sensiblement améliorée. C'est la preuve qu'un gouvernement minoritaire a eu un effet favorable sur la mesure qu'étudie actuellement le Parlement.

Toutefois, je dois déclarer clairement que la loi que nous étudions n'est qu'une des nombreuses mesures qui doivent être prises si nous voulons reprendre les secteurs clés de

l'économie canadienne qui sont actuellement contrôlés par des étrangers. Par exemple, le projet de loi ne s'attaque toujours pas efficacement à l'aspect le plus important du problème qui se pose au Canada, à savoir l'expansion dans notre pays de sociétés étrangères existantes. Si la loi est convenablement appliquée par le ministre, elle peut surveiller l'expansion de sociétés existantes dans des domaines différents. Toutefois, ce n'est qu'un aspect de la vaste expansion de ces sociétés étrangères qui a lieu chez nous. Le Parlement doit adopter d'autres mesures législatives en vue de réglementer les futurs investissements étrangers au Canada et veiller à ce que les Canadiens recouvrent le contrôle des secteurs essentiels de notre économie que contrôlent déjà des investisseurs étrangers.

Les libéraux et les conservateurs ne cessent de vanter les mérites des investissements étrangers dans nos industries primaires et dans d'autres aspects de notre économie. On dit aux Canadiens que ces investissements sont nécessaires ou alors notre économie déperira. Aujourd'hui, comme autrefois, la politique des libéraux et des conservateurs vise à encourager les investissements étrangers dans presque tous les domaines de notre économie. Les gouvernements libéraux comme les gouvernements conservateurs ont adopté des lois et des règlements qui accordent une foule de concessions aux investisseurs étrangers. Celles-ci comportent notamment des concessions fiscales ridicules, des exemptions, des redevances médiocres sur le pétrole et le gaz, des conditions généreuses d'octroi de permis et de baux pour l'exploitation des ressources, et ainsi de suite. Ces politiques ont abouti à une emprise étrangère sur l'économie canadienne comme on n'en voit pas dans aucun autre pays industrialisé au monde. Ces politiques ont provoqué l'exportation massive des matières premières canadiennes, peu ou aucun travail de transformation se faisant au Canada. C'est une des raisons principales pour lesquelles un pays comme le Canada, aux ressources abondantes connaît un taux de chômage aussi élevé.

Il est raisonnable de proposer des limites à la mainmise étrangère au Canada. J'aimerais signaler aux députés que bien d'autres pays ont été forcés d'adopter des lois contre les investisseurs étrangers. Ces pays se sont rendu compte que l'indépendance économique est une condition essentielle à l'indépendance politique et culturelle. Ils ont pris des mesures afin de protéger leurs intérêts nationaux et de s'assurer que le contrôle et la direction de leur économie se feraient par voie de décisions prises par eux-mêmes, chez eux. Ils ont su prévoir les pressions et les influences énormes que peuvent exercer les sociétés étrangères sur des secteurs clés de l'économie. Ils ont peut-être tiré des leçons de l'histoire car il a été prouvé maintes fois que dans de nombreuses parties du monde, le contrôle politique d'un pays sous une forme ou sous une autre a toujours suivi la mainmise économique. Il est tragique que le gouvernement actuel et le parti conservateur ne reconnaissent pas ces faits fondamentaux.

Parmi les nombreux pays du monde qui ont pris des dispositions pour restreindre la propriété étrangère se trouve le Japon. C'est un exemple pertinent, car depuis la Seconde Grande Guerre, il y a eu d'importants placements américains dans ce pays tout comme au Canada. Il y a quelques années, toutefois, le Japon adoptait une loi restreignant à 49 p. 100 l'emprise étrangère dans l'industrie générale. Dans certaines autres industries-clés telles que les chemins de fer, les aciéries, les fabriques d'automobiles, la limite de l'emprise étrangère a été réduite à 20 p. 100 et dans des secteurs essentiels, notamment la radio, la presse, les banques et ainsi de suite, le gouvernement